

Refuser ou accepter : la terrible alternative

Les conséquences qui pèsent sur ceux qui choisissent l'insoumission sont variées, tout comme les causes qui poussent – ou obligent – un Alsacien ou un Mosellan à endosser l'uniforme nazi. Le poids de l'Histoire, les traditions familiales, la politique ou la menace orientent, pour le meilleur ou le pire, la vie de milliers de jeunes.



Bons pour le service Examen des premiers incorporés de force en septembre 1942 (le porteur du maillot SS étant sans doute un volontaire), un mois après la décision du régime nazi d'enrôler les 130 000 Alsaciens et Mosellans susceptibles de porter l'uniforme.



Verts de rage Même en caserne, la résistance aux Allemands ne faiblit pas – malgré les risques évidents – comme le prouve cet incroyable cliché. (photo slnd).

Réfractaires et insoumis : s'évader ou désertier ?

PAR JEAN-LAURENT VONAU

L'annexion de fait, unilatérale, par l'Allemagne nazie des trois départements de l'Est (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) conduisit au crime contre l'humanité que constitua l'incorporation de force. Obliger les citoyens d'un pays à servir militairement l'ennemi engendre la négation de la citoyenneté, de l'appartenance même à une nation et de tout sentiment patriotique. Cette déshumanisation imposée, décidée à Berlin, appliquée par les gauleiters Wagner pour l'Alsace, Bürckel pour la Moselle, fut érigée en politique d'État, pratiquée en permanence pour la durée de la guerre. Seuls ceux qui occupaient un poste de travail déclaré « indispensable à l'effort de guerre » ne furent pas inquiétés, du moins dans l'immédiat. Tous les autres étaient mobilisables.

Face à cette conscription illégale et criminelle, comment fallait-il se comporter ? Deux attitudes étaient possibles : se montrer réfractaire ou éventuellement subir l'enrôlement et

devenir insoumis à la première situation qui se présenterait. Si le réfractaire rejetait d'emblée la conscription nationale allemande, l'insoumis se caractérisait par le refus d'exécuter les ordres reçus. Un réfractaire cherche donc par tout moyen à se soustraire au service militaire allemand. Il ne devient pas soldat dans l'armée ennemie. Il en fut ainsi des 42 officiers de réserve alsaciens, déportés au camp de Neuengamme en raison de leur rejet de la conscription. L'insoumis fait parler de lui après avoir franchi la porte de la caserne.

La « responsabilité du clan »

En l'absence de toute consigne venant de Pétain comme de De Gaulle, trois possibilités s'offraient aux victimes du recrutement forcé : soit quitter l'Alsace ou la Moselle au plus vite, soit être déclaré inapte au service armé, ou bien gagner du temps en espérant une capitulation rapide de l'Allemagne. S'échapper des territoires annexés était illégal et dangereux. Il fallait connaître une filière de passeurs et ne pas avoir

de famille, car les nazis tenaient pour responsables les parents des agissements des recrues en application de la *Sippenhaft* (« responsabilité du clan », une responsabilité familiale collective).

À partir du 1^{er} octobre 1942 fut instituée en Alsace une zone interdite d'une profondeur de trois kilomètres, le long des frontières vosgiennes et helvétiques. Dans cet espace, toute personne de sexe masculin, dès l'âge de 15 ans, devait être munie d'une autorisation spéciale pour y pénétrer. Pour la Moselle, les expulsions massives opérées et les départs volontaires accordés encore en décembre 1942 et janvier 1943 de 1300 personnes vers la France limitèrent le nombre des réfractaires. La surveillance renforcée des frontières, le tir à vue des policiers rendirent les évasions de plus en plus difficiles. L'invasion et l'occupation par les Allemands de la zone sud, en novembre 1942, firent que la France n'était plus un lieu sauf. Il fallait désormais relier l'Espagne et le Portugal pour trouver refuge au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Ce long voyage n'était pas à la portée de tous... On estime toutefois qu'entre l'automne 1940 et la fin du printemps de 1942, pas moins de 12000 Alsaciens parvinrent à prendre la fuite.

Une autre possibilité d'échapper à la conscription allemande consistait à être déclaré inapte au service armé. Il fallait pour cela compter sur la complicité du personnel médical alsacien et lorrain. Les médecins s'impliquèrent fortement. Ils découvrirent des pathologies difficiles à diagnostiquer mais suffisamment graves pour parvenir à décrocher une exemption pour leur patient. Il y eut ainsi en Alsace pour l'année 1943 parmi les mobilisables : 33,13 % de débiles mentaux – contre seulement 8,80 % en pays de Bade –, 12,27 % de tuberculeux (contre 6,60 %), et 40,49 % de patients atteints de maladies internes (contre 28,40 %). D'autres n'hésitèrent pas à se mutiler : perdre une ou deux phalanges de l'index, que l'on soit droitier ou gaucher, empêchait dorénavant d'appuyer sur la détente d'une arme. Mais il fallait faire preuve d'imagination pour rendre acci- • • •

... dentel cet acte et beaucoup de courage pour porter le poids d'un handicap à vie... Au moindre soupçon, c'était le conseil de guerre avec une condamnation à mort assurée. Ces cas furent donc peu nombreux.

Restait l'entrée dans la clandestinité, le fait de disparaître subitement sans éveiller l'attention. Là encore, le réfractaire entraînait dans un autre monde. Il devait rester invisible car en cas de capture – à l'instar de celle des déserteurs –, la Gestapo offrait des primes... Ces fugitifs se cachèrent dans des grottes, des forêts, dans des granges ou au fond des caves. Il en fut ainsi de Joseph Kuhn, de Sélestat. On lui aménagea une cache dans une cave à Triembach-au-Val (Bas-Rhin) où il vécut dans un réduit de 3,4 m de longueur, à peine 60 cm de largeur, sans aucun confort pendant vingt-cinq mois... Atteint de tuberculose à sa sortie de ce milieu humide, il décéda en 1947 à l'âge de 25 ans.

La *schlag* et la prison

Lors des conseils de révision pour le «Service du travail du Reich» (RAD), la Wehrmacht ou les Waffen-SS, ou lors des départs en gare, les réfrac-

“Le 14 août 1943, Joseph Simon, qui refuse de tuer deux partisans, est abattu par un Allemand”

taires qui manifestèrent leur hostilité furent immédiatement arrêtés et transférés au camp de redressement de Schirmeck-Vorbruck pour les Alsaciens, dans des prisons à Metz pour les Mosellans, avant leur incarcération en d'autres lieux. À Schirmeck, dès leur arrivée, on leur infligeait la bastonnade: 25 à 50 coups de *schlag* selon la gravité de leurs actes. S'ensuivait l'incarcération dans une cellule exiguë du «Bunker», où on leur servait une maigre soupe tous les deux jours. À l'issue de ce régime drastique qui pouvait durer trois à quatre semaines, on leur faisait passer un simulacre de conseil de révision et on les envoyait directement dans

des unités disciplinaires de l'armée. Les meneurs étaient souvent traduits devant le *Volksgerichtshof* («tribunal du peuple») ou le *Sondergericht* («tribunal d'exception») de Strasbourg ou de Metz selon le cas.

La sentence de ces tribunaux pouvait aller des travaux forcés à la peine de mort. Des exécutions pour l'exemple, comme celles infligées aux fugitifs de Ballersdorf et environs (*lire p. 43*), se pratiquaient en Alsace, fréquemment à la sablière du Struthof. En Moselle, le gauleiter Bürckel se montrait moins radical et se contentait d'obtenir des condamnations aux travaux forcés, exigeant plus rarement la peine capitale.

1944 en vallée de la Saulx : résister sous l'uniforme allemand

On a souvent critiqué l'attitude des incorporés de force présents à Oradour, ainsi que la sentence du procès de Bordeaux en 1953. Une situation analogue s'est produite près de Bar-le-Duc, le 29 août 1944, dans la vallée de la Saulx, avec un comportement des incorporés de force tout différent. En début de matinée, une unité du 29^e *Panzergrénadier-Regiment*, qui couvre alors la retraite de l'armée allemande venant de Normandie, est attaquée par des éléments du maquis provenant vraisemblablement de la forêt de Trois-Fontaines et constate un sabotage

ferroviaire. Le capitaine Wehrmann, commandant le 3^e bataillon, décide donc d'incendier les maisons et de fusiller tous les hommes dans les cinq villages que ses troupes s'approprient à traverser. Cet ordre est mis à exécution mais grâce à des interventions d'incorporés de force alsaciens et sans doute aussi mosellans, les représailles n'ont pas l'ampleur qu'on pouvait craindre. À Robert-Espagne, Xavier Sonnenmoser, Strasbourgeois de 20 ans, tireur d'une MG 42, incorporé de force, refuse de mitrailler des otages français. Il est immédiatement mis aux arrêts et remplacé par un

Allemand de pure souche qui, sans scrupules, abat 50 civils. À Beurey-sur-Saulx, un autre Alsacien, posté en sentinelle près du cimetière, arrête un agent de liaison du maquis, l'informe de l'action en cours et le charge d'avertir au plus vite la population afin qu'elle se mette à l'abri en forêt. Il n'y eut que sept morts. À Couvonges et à Mognéville, c'est le soldat Alfred Schaeffer, également Alsacien, qui intervient avec le notaire Rouy. Dans la première localité, leurs efforts furent vains. On dénombre 26 fusillés, mais dans la seconde, grâce également à l'intervention de

Joseph Schmitt, incorporé de force de Strasbourg, les otages finissent par être tous relâchés.

Pourquoi ce qui était possible pour la vallée de la Saulx ne le fut pas à Oradour ? Les troupes n'étaient pas les mêmes. Les Waffen-SS étaient différents des soldats de la Wehrmacht. De surcroît, l'âge des intervenants n'était pas le même. Le déroulement de l'opération n'était pas connu des incorporés de force à Oradour. C'était leur première action militaire sans aucune expérience. Ce sont là quelques éléments explicatifs à prendre en considération. J.-L. V.



MÉMORIAL ALSACE MOSELLE, FONDS FUCHS



MÉMORIAL ALSACE MOSELLE

Les réfractaires enrôlés sous la contrainte comme les simples incorporés de force pouvaient, à l'occasion, devenir des insoumis. Dès leur arrivée à la caserne, ils tombaient sous le coup de la loi militaire.

Quatre divisions perdues !

Refuser de revêtir l'uniforme allemand ou de prêter serment au Führer et au Reich constituaient des actes d'insoumission. Le cas de Paul-Fernand Gsell, originaire de Kintzheim (Bas-Rhin), est souvent cité en exemple grâce à la photo le montrant inflexible lors de la cérémo-

nie de prestation de serment. Immédiatement arrêté, il fut passé à tabac puis déporté. Pour les Mosellans, Bürckel préféra la déportation plutôt que l'élimination, préconisée par Wagner pour les Alsaciens récalcitrants.

L'acte constitutif de cette rébellion militaire est évidemment le refus d'exécution d'un ordre reçu. Tel a été le cas de Joseph Simon, de Saverne, classe 1915, qui refusa le 14 août 1943 à Korets (Ukraine) de fusiller deux partisans. Il fut abattu sans jugement par un officier allemand. Le même sort guettait Xavier Sonnenmoser, Alsacien incorporé de

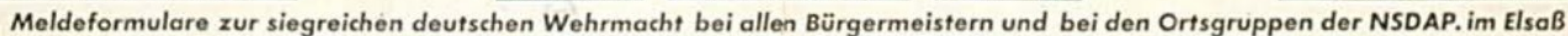
Léviathan Le front Est, qui dévore les armées allemandes, voit arriver les contingents de « malgré-nous ». Alsaciens lors de la retraite de Kharkiv en août 1943.

Punis Pour les fortes têtes, c'est le tribunal puis la peine aux travaux forcés ou la mort. Prisonniers du camp de Schirmeck aux carrières Wenger à Hersbach, non daté.

force comme le précédent, qui lors des massacres perpétrés dans la vallée de la Saulx (Meuse), le 29 août 1944, fut désigné comme tireur avec sa MG 42 pour abattre 50 otages (*lire encadré p. 40*). Cet ordre donné, il le rejeta. Par chance, son chef qui l'accusait d'insubordination fut tué deux jours plus tard lors d'une attaque aérienne. Sans plaignant, il échappa au procès devant le tribunal militaire de la division qui, sans aucun doute, l'aurait condamné à mort.

L'insoumission la plus fréquemment commise était le passage des lignes, soit pour entrer en captivité, soit pour rejoindre les maquisards ou les partisans. Cette action était qualifiée de désertion par les Allemands et d'évasion par les incorporés de force qui se libéraient ainsi du joug de la contrainte. On estime entre 30 000 et 40 000 Alsaciens et Mosellans qui se sauvèrent ainsi de l'armée allemande, ce qui représente la perte de près de quatre divisions. ■ ...

PAR CÉDRIC NEVEU



en répondre. Cette incompréhension réciproque fut alimentée par un vide historiographique sur la question du volontariat, angle mort de la recherche qui commence tout juste à être comblé, notamment avec les investigations de Geoffrey Diebold pour l'Alsace ou notre travail sur les volontaires mosellans.

En Alsace, Geoffrey Diebold recense 2428 volontaires – dont 1000 dans la Wehrmacht, 871 dans la Waffen-SS et 114 dont le corps demeure inconnu. Le gauleiter Robert Wagner, dans un discours de juin 1942, avance le recrutement de 2100 Alsaciens, chiffre repris lors de son procès. Pour la Moselle, nous avons recensé au moins 286 volontaires décédés ou disparus – 252 en Alsace – ce qui, compte tenu d'un taux de perte d'environ 20-25 %, permet d'avancer une estimation d'environ 1000 à 1200 volontaires. À titre de comparaison, on comptabilise 8000 Français volontaires dans la Waffen-SS; 3,7 % des 218103 soldats français morts ou disparus l'ont été sous uniforme allemand. En Alsace, les volontaires représentent 2,4 % des incorporés dans l'armée allemande; 3 % en Moselle.

Les espoirs déçus de Himmler

D'abord, le haut commandement de la Wehrmacht (OKW) est circonspect devant le volontariat des Alsaciens-Mosellans. Il promulgue même, le 30 janvier 1941, l'interdiction de toute propagande pour l'engagement dans la Wehrmacht. Cette méfiance est un héritage de la Première Guerre mondiale, où les désertions d'Alsaciens-Mosellans furent plus nombreuses (0,8 %) que celles des soldats originaires d'autres provinces (0,01 %). Ne sont donc acceptés que ceux ayant fait l'objet d'une enquête politique approfondie, qui maîtrisent la langue allemande et qui ont passé avec succès la visite médicale.

La SS n'a pas de telles préventions. Le recrutement commence dès fin août 1940 pour la *Hilfspolizei* (police auxiliaire) et l'*Allgemeine-SS* (la « SS générale », branche civile de la SS). Le 1^{er} octobre 1940 débute le recrutement pour la Waffen-SS. Début décembre, on recense en Alsace 32 volontaires pour la Waffen-SS, 622 pour la *Hilfspolizei* et 876 pour l'*Allgemeine-SS*; en Moselle, les chiffres sont respectivement de 68, 367 et 183. Ces statistiques sont cependant à prendre avec précaution car il est difficile de distinguer les Alsaciens-Mosellans et les Allemands installés après 1940. Vexé, Himmler exige le recrutement de 500 Alsaciens d'ici fin janvier. Début février, sur 750 demandes •••



Frontière sanglante Les recrues fusillées pour avoir tenté de rallier la Suisse ne sont pas oubliées par les jeunes générations. Commémoration le 2 mars 2023 à Natzweiler-Struthof.

La fin tragique des échappés de Ballersdorf

Février 1943. On incorpore alors en Alsace les classes d'âge de 1914 à 1919. Dans le Sundgau, territoire limitrophe avec la Suisse, c'est le sauve-qui-peut. Les jeunes gens concernés quittent massivement le pays pour se réfugier de l'autre côté de la frontière. Dans la nuit du 12 au 13 février 1943, les 18 futures recrues des villages de Ballersdorf, Retzwiller, Dannemarie, Elbach et Aspach tentent de passer la frontière. Le groupe dispose de cinq ou six fusils et d'un ou deux pistolets. Les autres sont armés de gourdins. Malheureusement, ces jeunes hommes croisent une patrouille de la police allemande des frontières. Il s'ensuit un échange de coups de feu. Un garde-frontière est tué ainsi que trois fugitifs. Les survivants se dispersent et regagnent leurs domiciles. Dans la matinée du 13 février, la gendarmerie, la Gestapo et le SD ratissent le secteur et débusquent à Ballersdorf et autres lieux les fuyards nocturnes : 14 réfractaires sont arrêtés, un seul parvient à gagner la Suisse. Après un passage à tabac à la Gestapo de Mulhouse, on les conduit à Schirmeck où ils sont incarcérés au « Bunker », qui désigne des cellules d'isolement pour les punis du camp. Le gauleiter Wagner, le tout puissant dirigeant nazi de l'Alsace, décide de faire un exemple pour décourager les futurs candidats à la fuite. Le 15 février, quatre avocats du barreau de Strasbourg sont prévenus qu'ils devront intervenir le lendemain devant le *Sondergericht* (« tribunal d'exception »), sans plus d'informations. Le 16 février, les 14 inculpés sont traduits devant cette juridiction. À l'issue de six heures de débats, ils sont tous condamnés à mort. Le gauleiter fait savoir par avance qu'il leur refuse la grâce. Au matin du 17 février, on les fait sortir du « Bunker » pour leur faire lire le journal local nazi qui, par anticipation, informe ses lecteurs des détails de leur exécution. Puis on les conduit à la sablière du Struthof où, torse nu, en pantalon rayé et sabots, ils sont fusillés dans le dos, sauf l'un d'entre eux, mineur pénalement et simple d'esprit de surcroît, dont on attend un rapport d'expert pour décider de son sort. Mais comme l'information tarde à venir, on le fusille le 24 février 1943 avec deux autres réfractaires. Leurs parents, quant à eux, furent victimes de représailles : déplacés dans le Vieux-Reich et tous leurs biens saisis. J.-L. V.



ARCHIVES DE STRASBOURG, 1 FI 135 3

Chasseur de têtes Gauleiter du district *Oberrhein* (qui englobait le pays de Bade et l'Alsace), Robert Wagner (à g.) tente, sans guère de succès, d'attirer des hommes dans les forces armées allemandes. Ce nazi convaincu sera fusillé en 1946 à Strasbourg.

déposées, seules 58 ont été retenues. Le gauleiter Wagner mobilise alors toutes les administrations et organisations nazies. Sans succès. Au 17 novembre 1941, on atteint 322 volontaires pour la SS et 751 pour la *Hilfspolizei*. En Moselle, en mars 1942, le journal *NSZ-Westmark* mentionne que «plus de 300 jeunes Lorrains se sont engagés volontairement dans la Waffen-SS».

Trois fois moins de recrues qu'au Luxembourg

Si la Wehrmacht a renâclé en 1940, elle change d'attitude après l'attaque contre l'URSS, lancée le 22 juin 1941. Dans une lettre du 17 juillet à l'OKW, Wagner reconnaît que la Wehrmacht a intensifié son action de propagande pour le recrutement mais que les résultats sont très décevants. Le 28 août, une circulaire de l'OKW autorise la publicité pour l'engagement dans la Wehrmacht et vise les volontaires d'Alsace, de Moselle et du Luxembourg nés après 1900 mais, en aucun cas, ne doivent être constituées «une légion ou des unités avec des Alsaciens, des Lorrains ou des Luxembourgeois». La première grande campagne d'engagement volontaire dans la Wehrmacht est lancée en octobre 1941. Bien que des avantages très importants soient promis (primes et allocations, choix de l'arme et de l'unité), c'est un échec piteux.

Alors que l'armée allemande patine à l'Est depuis l'échec devant Moscou en décembre 1941, Robert Wagner lance deux autres campagnes en février et juillet 1942. Celle de février vise tout particulièrement les 20 000 fonctionnaires et employés d'administration alsaciens. Les campagnes d'octobre 1941 et février 1942 font l'objet d'une propagande intensive dans la presse ou par voie d'affiches, comme *Männer des Elsass!* [«Hommes d'Alsace!»] en janvier 1942, signée par des personnalités volontaires en 1914-1918 et des figures autonomistes. Mais, dans une circulaire du 24 février 1942, on note que les «résultats de la campagne chez les fonctionnaires alsaciens sont insuffisants». Le 31 mars, on se désole qu'à Mulhouse seuls un fonctionnaire et trois employés se soient engagés contre 40 à Strasbourg (en réalité 18 sur 4 000 fonctionnaires).

“La plupart des volontaires de la Wehrmacht sont jeunes, peu qualifiés... et pronazis”

En juin 1942, lorsqu'il dresse le bilan de l'année écoulée, le gauleiter Wagner avance le chiffre de 2100 volontaires dans la Wehrmacht et la Waffen-SS. Le problème, c'est qu'en décembre 1941... on ne compte que 514 volontaires. Son discours laisse sous-entendre un engagement massif contredit par les documents de février ! En outre, il faudrait faire la distinction entre les Alsaciens et les Allemands du Reich, travail compliqué par la destruction des archives de la région militaire de Stuttgart. Preuve supplémentaire de l'échec complet des campagnes de recrutement, à titre de comparaison, en 1914-1918, on enregistre environ 8000 volontaires dans l'armée allemande et 17650 dans l'armée française. Au Luxembourg, sur la même période 1940-1942, on enregistre 2000 volontaires dans un pays trois fois moins peuplé que l'Alsace.

Des causes multifactorielles

On peut avancer plusieurs causes à l'engagement volontaire : le ralliement à l'idéologie nazie (soutien avant-guerre au courant autonomiste qu'il faudrait mieux cerner, antibolchevisme), le rôle des Jeunesses hitlériennes (d'abord sur la base du volontariat avec de fortes pressions, puis obligatoire en 1942 pour tous les jeunes de 10 à 18 ans), les origines familiales (germanophilie, choc du retour à la France en 1918), la pression familiale (voire recours à la violence), l'opportunisme (indélicatesse avec la police ou la justice nazie), la recherche de l'aventure (têtes brûlées), le dépit (amoureux, rupture avec la famille ou son milieu), la recherche de la camaraderie, l'attrait pour la carrière militaire et certaines armes (Luftwaffe, Kriegsmarine) ou encore des stratégies d'évitement en devançant l'appel afin de servir une arme

moins exposée que l'armée de terre. Enfin, que ce soit en Alsace ou en Moselle, le profil est celui de jeunes hommes nés dans les années 1920, occupant des emplois peu qualifiés (agriculteurs, petits artisans et commerçants, beaucoup d'étudiants et de lycéens) engagés majoritairement dans la Wehrmacht, passés par les Jeunesses hitlériennes et issus de familles pronazies. ■